



CCCPS / 2022 / DE / 17
5.2 Fonctionnement des assemblées

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 17 novembre 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Héléne PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Jean Marc MATTRAS ; Danielle BORDERES à Christophe LEMERCIER ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; et Frédéric TRON à Héléne PELAEZ BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	François BROCARD

Elargissement des commissions thématiques aux deux nouveaux conseillers communautaires

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Par délibérations du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a procédé à la création de ses commissions thématiques et désigné les membres qui les composent.

Depuis cette date, deux conseillers communautaires ont démissionné de leurs fonctions et ont été remplacés par Messieurs Damien MARCHÉ et Nicolas SIZARET.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'intégrer ses deux nouveaux élus aux commissions communautaires.

Monsieur Damien MARCHÉ a fait part de son souhait d'intégrer les commissions suivantes :

- Commission « réduction, recyclage et valorisation des déchets pour un territoire durable »
- Commission « petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir »



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Monsieur Nicolas SIZARET a manifesté son intérêt pour les commissions suivantes :

- Commission « eau et assainissement pour un milieu naturel protégé »
- Commission « réduction, recyclage et valorisation des déchets pour un territoire durable »
- Commission « développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée »
- Commission « finances et prospective »

L'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président.

III. Visas

VU les articles L2121-21, L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2020-059 du 3 septembre 2020 portant création des commissions thématiques ;

VU la délibération n°2020-060 du 3 septembre 2020 désignant les membres desdites commissions ;

VU la délibération n°2021-093 du 7 octobre 2021 portant élargissement desdites commissions à deux élus communautaires ;

VU le règlement intérieur du conseil communautaire ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, après avoir débattu le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- 1) de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations,
- 2) de désigner Monsieur Damien MARCHÉ au sein des commissions thématiques suivantes, en complément des élus désignés par délibérations n°2020-060 du 3 septembre 2020 et n°2021-093 du 7 octobre 2021 :
 - Commission « réduction, recyclage et valorisation des déchets pour un territoire durable »,
 - Commission « petite enfance, enfance et jeunesse pour un territoire qui aide à grandir »,

Cette désignation comporte une abstention : Monsieur Damien MARCHÉ.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 17 novembre 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 10 novembre 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- 3) de désigner Monsieur Nicolas SIZARET au sein des commissions thématiques suivantes, en complément des élus désignés par délibérations n°2020-060 du 3 septembre 2020 et n°2021-093 du 7 octobre 2021 :
- Commission « eau et assainissement pour un milieu naturel protégé »
 - Commission « réduction, recyclage et valorisation des déchets pour un territoire durable »,
 - Commission « développement économique pour un territoire ambitieux et innovant en Biovallée »,
 - Commission « finances et prospective »,
- Cette désignation comporte une abstention : Monsieur Nicolas SIZARET.
- 4) d'autoriser le Président à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. Annexes

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

François BROCARD
Secrétaire de séance

Le 17/11/2022
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président



Affichée le 21 NOV. 2022